

**ARRETE 159.2022**  
**REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Salomé,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par Monsieur DESUMEUR Quentin de la société de AXEO Wavrin pour la création de branchement d'assainissement situé rue Victor Hugo à Salomé.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours.

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre des travaux cités ci-dessus, la circulation sera réglementée comme ci-après à compter du 01 décembre 2022 et pour la durée du chantier :

- Interdiction de stationner : véhicules légers et poids lourds au droit des habitations du n°13 au n°21 rue Victor Hugo
- Interdiction de dépasser : véhicules légers et poids lourds

**Article 2** : La pose, maintenance et dépose de cette signalisation seront effectuées par l'entreprise précitée.

**Article 3 :**

- Monsieur le Directeur Général des services de la mairie de Salomé
  - Monsieur le Commandant brigade de Gendarmerie de La Bassée
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salomé, le 1er décembre 2022

Le Maire,  
Pierre Canesse



DES